



VERS UNE RÉDUCTION DE L'USAGE DOMESTIQUE DE L'EAU POTABLE

Les deux tiers des prélèvements en eau sont destinés aux usages domestiques. Chaque jour 501 litres d'eau potable sont prélevés par habitant en moyenne, soit près de deux fois plus qu'en France métropolitaine.

Les prélèvements en eau à destination des activités humaines s'élèvent à La Réunion à 222 millions de m³ en 2010. Ce volume est identique à la moyenne des trois années précédentes. Ces prélèvements répondent à trois usages principaux : les besoins domestiques en eau potable, relativement stables et les plus importants en volume, ceux de l'agriculture, plus variables, et ceux de l'industrie.

Les besoins domestiques représentent 65 % des prélèvements. Les ponctions en eau potable sont particulièrement élevées à La Réunion, avec 501 litres par habitant et par jour en 2007 contre 274 litres en France métropolitaine. Cet écart s'explique par deux raisons : d'une part, les pertes en eau dans les réseaux sont élevées (45 %) ; d'autre part la consommation finale d'eau potable est importante (251 litres par personne et par jour contre 151 litres au niveau national). L'arrosage extérieur est notamment une pratique répandue. Néanmoins la surconsommation n'est pas générale, puisque 60 % de la consommation proviendrait de seulement 30 % de la population.

Le prix de l'eau, relativement bas, n'incite pas à l'économie. Ainsi l'eau est facturée au consommateur réunionnais en moyenne 1,73 euros par m³ en 2008, bien en deçà de la moyenne nationale de 3,39 euros. La ten-

dance est néanmoins à l'augmentation du prix de l'eau avec notamment l'adoption en décembre 2009 de six nouvelles redevances par le comité de bassin de La Réunion. Par ailleurs, toutes les communes ont mis en place un système de tarification par tranche, les gros consommateurs étant ainsi soumis à un tarif plus élevé que les consommateurs économes en eau.

Les besoins agricoles et industriels correspondent respectivement à 28 % et 5 % des usages. Les prélèvements en eau induits varient en fonction du contexte économique et des conditions climatiques. Ainsi en 2010, les ressources consacrées à l'irrigation ont augmenté de 10 % alors qu'elles avaient été fortement réduites de 2007 à 2009 (- 23 % en deux ans).

Les ressources en eau, malgré l'abondance des pluies, sont limitées. Les déséquilibres géographiques (est / ouest) et saisonniers sont importants et les besoins sont nombreux et en augmentation. L'objectif de la politique de gestion de l'eau est de garantir l'alimentation des usagers tout en préservant la qualité des rivières et des nappes phréatiques. L'amélioration des comportements vers un plus grand respect de la ressource en eau est impérative et peut notamment être encouragée par une politique tarifaire adaptée.

Audrey LESIMPLE - Deal

Les acteurs de la mise en œuvre de la politique de l'eau

La politique de l'eau est mise en œuvre par :

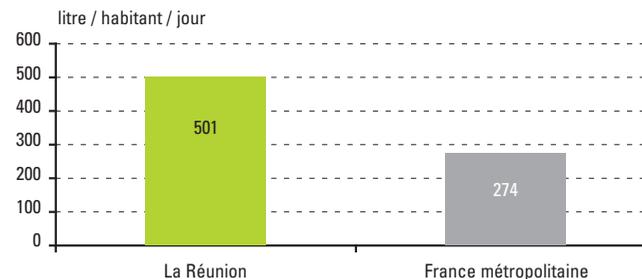
- le comité de bassin et les commissions locales de l'eau : elles décident et orientent la politique de l'eau à La Réunion. Le comité de bassin a validé le schéma directeur d'aménagement et gestion de l'eau (SDAGE) de La Réunion. Il fixe les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de l'eau dans le bassin Réunion jusqu'en 2015.
- l'État : le Préfet de La Réunion coordonne les actions des services de l'État qui sont chargés de la police de l'eau et de l'application des grands principes définis par l'Europe et la France,
- l'office de l'eau : il aide et encourage les actions d'intérêt général dans le domaine de l'eau,
- les communes : elles sont responsables des services d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif.

Définitions

Répartition des usages de l'eau : part des prélèvements affectés à l'usage domestique, à l'irrigation et à l'industrie. Sont exclus les prélèvements nécessaires au refroidissement des centrales productrices d'énergie car s'il y a bien une modification de l'équilibre des milieux aquatiques, la majeure partie de l'eau est restituée aux cours d'eau.

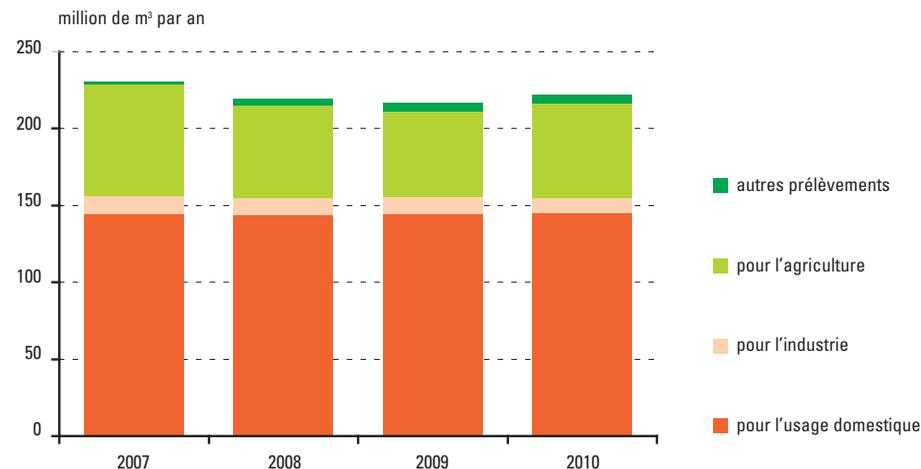
Prélèvement en eau pour usage domestique par habitant : prélèvement exprimé en litre par jour et par habitant. Il correspond aux consommations finales d'eau potable et aux pertes liées au réseau de distribution de l'eau.

Prélèvement d'eau pour usage domestique en 2007



Source : SOeS, d'après l'Office de l'eau.

Répartition des prélèvements d'eau



Source : SOeS, d'après l'Office de l'eau.

